

Compte rendu de la réunion des 21-22 mars 2013 des responsables académiques des retraités SNES

Daniel Robin, représentant le secrétariat général fait le point sur les dossiers en cours :

- **Loi de refondation** : on a fait avancer des choses sur des points mais les éléments négatifs peuvent revenir dans les décrets. Des questions ne sont pas réglées, y compris dans la FSU : place et contenu du concours ...)
 - **Loi de décentralisation** : « gros bazar » ; pas de vrai bilan des lois précédentes sur les inégalités territoriales, pas de péréquation entre les collectivités territoriales, nouveau transferts de missions de l'Etat à la territoriale. S'il n'y a rien de nouveau sur la formation professionnelle, toujours rien de réglé sur les activités des copsy depuis 91.
- Congrès fsu** : La question de la représentativité a été absente des débats. Elle devra être discutée car l'avenir de la FSU en dépend :
- o **Elle est appréciée globalement public+privé** : La FSU ne siège dans aucune instance sur l'économie, les retraites et d'autres dont l'impact est fondamental.
 - o La FSU est 5^{ème} dans les 3 fonctions publiques, ce qui interroge le congrès de Lille. Il va falloir choisir entre revenir à une sorte de FEN en se reliant sur l'EN ou prendre la parole dans l'interpro : créer une confédération ? créer un nouvel outil avec CGT et Solidaires notamment ? créer de nouvelles coopérations avec CGT, Solidaires et ceux qui veulent bien ?
 - o **Retraites et retraités** : double menace sur les retraites des actuels actifs ; nécessité de renforcer cohérences entre actifs et retraités. L'US retraités sera envoyé à tous pour « faire le pont ».
- **FGR-FP** : ne pas sacrifier la FGR-FP pour la SFR-FSU mais faire vivre la FGR-FP ET SFR
 - **Règlement intérieur** : les S1 retraités recevront maintenant au S2 les publications, y compris le courrier du S1.

Marylène Cahouet complète et rappelle le contexte :

- austérité partout ; crise morale ; crise alimentaire....
- ordre de l'OCDE de réduire les dépenses sociales ; retraites et sécu en ligne de mire et les retraites sont maintenant directement attaquées ; bataille à mener sur le thème « la retraite est un droit ». Le [rapport Broussy](#) (*cliquer sur le nom du rapport pour le télécharger*) confirme nos inquiétudes....
- transfert de l'ANI dans la loi
- Activité propre aux retraités :
 - o difficulté des actions en cours : rencontres bilatérales SFR/CGT/FO/ Solidaires ; pas de réponse des autres sur la lettre à Hollande du 26 mars. Arcs unitaires variés dans les départements
 - o congrès FSU : importance du travail des retraités dans les SD ; poursuivre sur l'autonomie ! (voir le « 4 pages » remanié)
 - o présence des retraités le 6 avril à Paris

Quelques-uns des points abordés dans le débat :

- o SNES et FSU ont-ils été assez nets sur les dossiers éducation, retraites et financement de la sécu ?
- o spirale de l'austérité, qui aggrave la crise. Quelle appréciation porter sur la politique actuellement menée ? collègues pas convaincus d'une alternative possible, résignés mais exaspérés.
- o quelle stratégie adopter alors que les syndicats qui semblent sauver de petites avancées marquent des points ? (UNSA en tête à PJJ et CFDT passée devant FSU à Pôle Emploi)
- o Question du syndicalisme en Europe : quelle stratégie ? comment faire prendre conscience des enjeux ? comment mobiliser ? quelle unité ? ne faut-il pas prendre des risques ?
- o FSU seule ne pèse pas grand-chose voire rien : Débattre clairement et publiquement avec cgt et solidaires ; porter le débat sur les qualifications ; ouvrir des perspectives de débats sur les politiques d'austérité et la nécessaire réaction européenne.
- o Nécessité d'amplifier dans la FSU la question de la protection sociale, débattue seulement dans SNES et SNUIPP, souvent à l'initiative des retraités.
- o FGR-FP : 30% des adhérents ne sont issus de l'enseignement. C'est donc un espace fédératif à défendre. Question de la représentation des adhérents directs à la CE de la FGR-FP ;

- Autonomie : le rapport Broussy propose que le CNRPA représente les retraités dans la concertation, à laquelle seront invitées les associations et pas les syndicats
- Après l'option « complément autonomie » la MGEN se préparerait à séparer santé et prévoyance ? notamment à cause de l'ANI et des contrats d'entreprise qui vont enlever un certain nombre d'adhérents

De l'aide à domicile au service à la personne : intervention d'Emmanuelle Puissant, économiste à l'ADEES Rhône-Alpes¹ et à l'université de Grenoble

S'appuyant sur un diaporama, l'intervention a abordé les sujets suivants

-Historique de ce secteur d'activités : activité essentiellement gratuite au départ, il a vu se créer quelles associations dans les années 40 puis les 1ères conventions collectives dans les années 70-80.

Il ne devient officiellement un secteur d'activité à part entière qu'en 2002 et c'est la loi Borloo (2005) qui englobe l'aide à domicile (**AD**) dans un secteur appelé « service à la personne » (**SAP**), ce qui en change la nature.

-Quels objectifs de l'intervention à domicile dans le cadre de l'AD : permettre aux usagers de rester chez eux et assurer une présence au domicile (veille sanitaire et sociale)

-Les salariés : femmes (98,6%) dont 48% ne travaillaient pas avant d'être intervenante à domicile. En général ça n'est pas un salaire d'appoint (familles monoparentales pour 15% ou conjoint ouvrier pour 33%)

-Les employeurs :

Emploi direct (24% pour AD mais 80% pour SAP global)

Emploi prestataire (37%) qui se décompose en

Emploi prestataire public (20%) –privé non lucratif (70%) et privé lucratif

Mais l'emploi lucratif privé est en augmentation depuis 2005 (exonérations diverses)

-Pluralités des conventions collectives :

Emploi direct : apparues vers 1980 puis 1999-2000 : ce sont des conventions a minima

Emploi prestataire privé : signées en 2012

Les salariés qui relèvent de plusieurs employeurs (29,5%) dépendent de plusieurs conventions collectives, ce qui accentue la non connaissance de leurs droits

-Les emplois et les salaires : les emplois sont non qualifiés et émiettés

Bas salaires : salaire moyen mensuel 790€ et variable dans le cas d'emploi direct

Temps partiel : c'est la norme pour ce secteur (68%) avec 81,5% d'emploi en CDI

Temps de travail : 11,4h/semaine pour l'emploi direct (en baisse actuellement) et 16,9h/semaine pour l'emploi prestataire (en stagnation)

Faible qualification : 62% n'ont aucun diplôme du secteur (85% pour l'emploi direct)

-Nature des activités

Associations : aide et soins (53%) Particuliers : entretien (55%)

Les conditions de travail sont souvent dégradées et la pénibilité peu reconnue

-Modèle salarial sous jacent :

L'objectif de la loi Borloo a été de créer des heures d'emploi et non des emplois. Le SAP ne crée pas d'emplois. Il s'agit de tâches individuelles et non plus de travail collectif, et chaque tâche est en voie de rationalisation (normes de production et évaluation). On ne parle pas de qualification mais de professionnalisation. Il existe maintenant des formations universitaires non qualifiantes pour le SAP. En revanche, de moins en moins de formations qualifiantes sont financées. La VAE est actuellement le seul moyen d'avoir une évolution de salaire. Mais avec des salariés plus qualifiés, les associations se trouvent en difficulté. Si elles augmentent leur prix, elles sont confrontées à la concurrence. Des associations licencient ou ferment. A contrario il y a création d'heures d'emploi (durée : 5h/semaine dans la période 2005-2009)

Le précédent gouvernement avait beaucoup investi dans le SAP notamment par le biais des exonérations et réductions d'impôt. Ce secteur n'était-il pas ainsi un laboratoire pour un modèle salarial à développer ? Actuellement on ne note pas de changement d'orientation de la part du gouvernement actuel, en particulier, pas de réflexion politique sur l'emploi direct.

¹ Association pour le Développement des Etudes Economiques et Sociales Rhône – Alpes, créée à l'initiative du Comité Régional CGT en 1975

-Que faire ? La CGT (comme la FSU) revendique la création d'un service public de la perte d'autonomie. La loi Borloo coûte très cher et des études montrent qu'un tel service public ne coûterait pas plus cher. De plus les FP territoriale et hospitalière ont des corps pouvant accueillir les personnels.

Il y a urgence à réfléchir aux besoins sociaux, aux contenus et aux niveaux de formation. C'est un travail qui peut être mené en commun par la CGT et la FSU.

Enquête S4 : réponses au questionnaire

Ont répondu 20 S3 et 60 S1.

Au plan local

Les S1 de retraités sont structurés et actifs. Les S3 sont en général plus l'affaire de personnalités que de travail en équipe. Réfléchir à l'articulation S3-S1

Les SFR sont inégalement organisées et leur composition montre un déséquilibre entre syndicats. Comment dynamiser les SFR ? Envisager des réunions sous forme de ½ journées thématiques ?

Pour la FGR, l'investissement est très inégal.

Les intersyndicales existent presque partout et fonctionnent bien. Peut-on en profiter pour renforcer le lien CGT-SFR ?

Au plan national

Les journées nationales SNES et FSU sont plébiscitées (qualité des intervenants extérieurs) mais

Pour les journées SNES : problèmes de calendrier, de structuration

Pour les journées d'automne FSU : manque d'info sur le contenu et communication pour les populariser à revoir

Pourquoi ne pas décentraliser ces journées ? idem pour les stages.

Pour les stages « futurs retraités » il vaut mieux cibler la tranche d'âge «60-62 ».

Communication

US retraités très appréciée peut on l'envoyer aux futurs retraités ? Dans l'US, il y a encore peu d'articles « retraités ». Pourquoi ? Le Pour retraités est décrié

Les circulaires nationales SNES appréciées. Ceux qui veulent des supports papier peuvent le demander. La diffusion par le S4 des circulaires FGR est une très bonne initiative.

Site internet : gros problème pour le site national et peu de S3 en ont un (mais Orléans Tours a été cité en exemple !!!)

Mail : fonctionne bien. Il a été suggéré par certains d'avoir une liste de diffusion pour les S1. Ça n'est pas envisagé actuellement.

Représentation des retraités dans les instances nationales, académiques, départementales : oui en général mais les sujets spécifiques « retraités » y sont peu abordés

Articulation S1-SFR-FGR-CODERPA : trop d'empilement. Une large équipe de militants est nécessaire pour faire face.

Informations diverses

Manifestation du 6 avril : le S4 retraités verse 1€ par adhérent. Bien sûr les S1 peuvent aussi participer à l'échelon départemental

Trésorerie : Pas de problèmes en général dans les trésoreries de S1. Mais beaucoup de S3 font pression pour centraliser les trésoreries de S1. Il est rappelé que les S1 de retraités ont leur indépendance financière.

Syndicalisation : Le nombre de néo retraités est en baisse (deux fois moins que l'an dernier). Quelques constats peuvent expliquer (mais en partie seulement) cette situation : Il y a moins de départs en retraite, il y a en général moins de resyndicalisation (changement de gouvernement ?). Comment y remédier ?

FGR-FP (en complément à ce qui a été abordé la veille) : c'est un outil à préserver et à développer

Les effectifs des syndicats FSU sont maintenant les plus importants : quel sera le futur secrétaire de la FGR ?

Le problème de la place des adhérents directs dans les instances, et en particulier dans la CE nationale est posé (qui représentent-ils ?). Les AG régionales d'automne en seront saisies.

Compte tenu de la composition et du mode de désignation à la CE nationale, il est indispensable que les syndiqués issus de la FSU s'investissent largement au niveau départemental.